



REGLEMENT TECHNIQUE

ENGAGEMENTS ET REMISE DES DOSSARDS

La remise des Dossards s'effectuera au Stade d'Athlétisme du 5 juillet « SATO », à partir du Samedi 09 Août 2025

Retrait des Dossards :

N°		Heure	Obs
01	Samedi 09 Août 2025	10:00 à 20:00	Remise des Dossards Pour le programme des quattres (04) journées
02	Dimanche 10 Août 2025	16:00 à 18:00	Remise des Dossards Pour le programme de la 3 ^e et 4 ^e Journée
03	Lundi 11 Août 2025	16:00 à 18:00	Remise des Dossards Pour le programme de la 4 ^e Journée

Confirmation de participation :

Les clubs sont priés de confirmer la participation de leurs athlètes via le site <http://www.dzweblicence.com/faa>

Tout envoi transmis en dehors de cette plateforme ne sera pas pris en considération.

Dernier délai de confirmation des engagements : **Mardi 05 Août 2025 à 22H00**. Dépassé cette date, aucune confirmation ne sera prise en considération. **AUCUNE EXCEPTION**

Très Important : La confirmation des engagements des épreuves programmées pour la première journée, le 9 août 2025, se déroulera entre 10 h 00 et 13 h 00.

Aucune confirmation ne sera acceptée le Jour de la Compétition.

La présentation de la licence sportive FAA 2025 à la chambre d'appel est obligatoire.

Article 1 : La ligue Algéroise d'Athlétisme organise sous l'égide de la FAA le Championnat d'Algérie dénommé « **Championnat d'Algérie OPEN Tayeb MEGHAZI** »

Lieu: Stade d'athlétisme de l'office du complexe olympique Mohamed BOUDIAF (SATO)

Article 2 : Le championnat d'Algérie est organisé conformément aux règles du World Athletics.

Article 3 : Les championnats d'Algérie OPEN seront organisés sur l'ensemble des épreuves et distances arrêtées par le World Athletics et confirmées par la Fédération Algérienne d'Athlétisme Toutefois, certaines épreuves pourront être **annulées**, compte tenu d'une participation faible et ne répondant pas aux normes de World Athletics.

- Aucun sur-classement ne sera toléré.

Article 4 : Le **Championnat d'Algérie OPEN** est réservé aux catégories suivantes dans les deux (02) sexes :

1- Seniors 2- U20 - U18 (Conditions)

Les athlètes de la catégorie U20 âgés de 18 ou 19 ans au 31 décembre de l'année de la compétition sont autorisés à concourir dans toutes les épreuves avec les caractéristiques de la catégorie Senior.

NB : Un athlète **U18** ne pourra concourir que dans un maximum de **deux épreuves et un relais** dont seulement une (01) peut être supérieure à 200 m (qu'il s'agisse d'une épreuve individuelle ou d'une section de relais).

RELAIS : les catégories U18 et U20 sont autorisées à participer aux relais sans restriction de nombre.

Le **Délégué Technique** pourrait autoriser un athlète à participer à une épreuve (**Règle RC 5 et RT.8.1-World Athletics**) et pour des raisons techniques (dans le besoin des équipes nationales), la **DTN** pourraient demander, éventuellement, l'inscription d'Athlètes aux épreuves.

Le **Délégué Technique** de la compétition est habilité à arrêter les performances de qualification.

La sélection des athlètes en Equipe Nationale doit impérativement passer par la phase Nationale (Championnats d'Algérie), exception faite aux athlètes classés « A » par la FAA avec une autorisation de la D.T.N.

Article 5 : Tenue du club. Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics. Le port de la tenue de l'équipe Nationale est interdit.

Article 6 : Abstention dans une épreuve: RT4 (ex142)

4.4- Dans toutes les compétitions visées aux alinéas 1.1-1.2-1.3- et 1.6: un athlète est exclu de toute participation et d'autres épreuves ultérieures) (y compris les autres épreuves auxquelles il participe simultanément) de la compétition, y compris les relais dans le cas où:

4.4.1. La confirmation définitive de sa participation à une épreuve avait été donnée mais n'y a pas pris part.

4.4.2. il était qualifié après un tour de qualification dans une épreuve mais y fait ensuite défaut

4.4.3.: Il a disputé la compétition sans effort fait de bonne foi. Le juge arbitre compétent statuera sur ce point et mention devra être faite dans les résultats officiels.

Néanmoins, un certificat médical délivrée par le délégué médical ou médecin de la compétition peut constituer une raison suffisante pour accepter que l'athlète n'est pas en mesure de participer après la clôture des confirmations ou avoir participé dans un tour précédent.

D'autres raisons légitimes (par ex des facteurs indépendants de la volonté de l'athlète; problème liés au transport officiels) peuvent être acceptés par le délégué technique.

Dans les cas précédents l'athlète sera considéré comme DNS. (Voir RT pour le DNS).

4.5. Non présentation à la chambre d'appel/ un athlète sera exclu de participation dans une épreuve quelle qu'elle soit, pour laquelle il ne s'est pas présenté à la chambre d'appel à l'heure limite telle que publiée sur l'horaire. Il sera alors enregistré comme DNS dans les résultats sauf problèmes indépendants de sa volonté.

Epreuves	présentation
100m-200m-400m-800m	30mn avant le début de la compétition
100m Haies - 110m Haies - 400m Haies	40mn
1500m-5000m-10.000m-3000m steeple	20mn
Relais 4x100m-4x400m	Dépôt de la liste des athlètes 1h avant le début de la course. Présentation 40' pour les athlètes.
Perche	50mn
Hauteur	40mn
Javelot - Marteau- Poids- Disque- Longueur- Triple	20mn

Article 7 : Dossard

5.7. Aucun athlète ne sera autorisé à participer à une épreuve sans dossard.

Ils doivent être portés sur la poitrine et sur le dos. Dans les épreuves des sauts, un seul dossard pourra être porté sur le dos ou sur la poitrine.

Article 8: La RT6 (règle 144) concernant aide aux athlètes sera appliquée .

Article 9: RT8 Réclamation et Appel

RT8: concernant les résultats et déroulement d'une épreuve: doit être déposée dans les 30mn qui suivent l'annonce officielle des résultats de cette épreuve.

Article 10 : Composition des séries et qualification pour les courses en couloirs et 800 mètres pour les finales:

3 séries: les 2 premiers de chaque série et les deux meilleures performances.

2 séries: les 3 premiers de chaque série et les deux meilleures performances

N.B: En cas où huit (08) athlètes et moins se présentent au départ dans les courses de vitesse: la course se déroulera en finale directe des athlètes se sont présentés aux éliminatoires et ayant été inscrits à la chambre d'appel.

En cas d'ex aequo parfait pour la finale : les athlètes concernés seront départagés par le tirage au sort..

Dans la course de 800m; le juge arbitre compétent décide que la course se déroule en finale dans le cas où les athlètes ne dépassant pas dix.

Attribution des couloirs pour la finale :

1- Pour les courses en ligne droite :

- a. un tirage au sort pour les quatre athlètes ou équipes les mieux classés afin d'attribuer les couloirs 3, 4, 5 et 6 ;
- b. un autre tirage au sort pour les athlètes ou équipes classés cinquième et sixième afin d'attribuer les couloirs 2 et 7, c. un autre tirage au sort pour les deux athlètes ou équipes les moins bien classés afin d'attribuer les couloirs 1 et 8.

2- Pour le 200m :

- a. un tirage au sort pour les trois athlètes ou équipes les mieux classés afin d'attribuer les couloirs 5, 6 et 7 ;
- b. un autre tirage au sort pour les athlètes ou équipes classés quatrième, cinquième et sixième afin d'attribuer les couloirs 3, 4 et 8,
- c. un autre tirage au sort pour les deux athlètes ou équipes les moins bien classés afin d'attribuer les couloirs 1 et 2.

3- Pour le 400m, tous les relais jusqu'au 4x400m inclus et le 800m avec départ en couloirs :

- a. un tirage au sort pour les quatre athlètes ou équipes les mieux classés afin d'attribuer les couloirs 4, 5, 6 et 7 ;
- b. un autre tirage au sort pour les athlètes ou équipes classés cinquième et sixième afin d'attribuer les couloirs 3 et 8, c. un autre tirage au sort pour les deux athlètes ou équipes les moins bien classés afin d'attribuer les couloirs 1 et 2.

Article 11 : Obstruction: RT17. (17.4.3): Dans toutes les courses disputées en couloir , il touche une fois la ligne à sa gauche , ou la lice ou la ligne indiquant le bord intérieur dans un virage

- Dans toutes les courses (ou toute partie des courses) qui ne sont pas disputées en couloirs, il touche une fois ou dépasse complètement la lice ou la ligne indiquant le bord intérieur dans un virage :

Sans en retirer d'avantage appréciable et sans bousculer ou gêner un autre athlète en faisant obstacle à la progression de l'autre athlète. En cas d'avantage appréciable l'athlète (ou l'équipe) sera disqualifié.

Dans les courses à tour multiples, une infraction définie aux règles 17.4.3 et 17.4.4. des RT ne peut être commise qu'une seule fois sur l'ensemble des tours d'une épreuve par athlète en particulier sans que cet athlète soit disqualifié. Une deuxième infraction entraînera la disqualification dudit l'athlète, qu'elle ait été commise dans le même tour ou dans un autre tour

RT25: Concours: Dans les cas où il y a plus de huit (08) athlètes dans les concours des sauts horizontaux, seuls les huit athlètes ayant réalisés les meilleures performances valides ont droit à un ou plusieurs essais supplémentaires. Pour ce faire, l'athlète doit avoir enregistré une marque mesurée lors d'un saut ou d'un lancer en bonne et due forme lors d'au moins un de ses trois premiers essais. Lorsque moins de huit réalisent une telle performance valide, seuls ces athlètes sont autorisés à effectuer des essais supplémentaires, même si cela signifie que moins de huit athlètes sont concernés.

Au saut en hauteur et saut à la perche: En cas d'ex aequo parfait, il n'y aura pas de barrage.

Article 12: Remise des Médailles :

Tout athlète qui ne se présente pas au podium pour la remise de sa médaille sera automatiquement disqualifié de son épreuve, et sa place sera attribuée à l'athlète suivant dans le classement.

MONTEE DE BARRE *
HAUTEUR

Dames	1.50	1.55	1.60	1.65	1.70	1.73	1.76	1.79	1.81	1.83	1.85	...2cm
Hommes	1.90	1.95	2.00	2.05	2.08	2.11	2.14	2.17	2.19	2.21	2.23	...2cm

MONTEE DE BARRE*
PERCHE

Dames	2.40	2.50	2.55	2.60	2.65	2.70	2.75	2.80	2.85	2.90	2.95	...5cm
Hommes	3.90	4.00	4.10	4.20	4.30	4.40	4.45	4.50	4.55	4.60	4.65	...5cm

PLANCHE D'APPEL TRIPLE SAUT*	Dames	10&11 mètres	Hommes	13 mètres
-------------------------------------	-------	--------------	--------	-----------

*Le délégué Technique peut apporter des modifications.